

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Client accepte et s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente portées à sa connaissance. Les présentes conditions sont applicables à toute vente et prestation de service, sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées. La société ALPHA BOOK est spécialisée en courtage en impression sur tout support ainsi qu'en pressage sur les supports audio/vidéo. ALPHA BOOK est intermédiaire. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente établies par SARL ALPHA BOOK, 11 rue des Chanterelles, à 71880 Châtenoy-le-Royal, appelée plus loin « Prestataire ». Toutes démarches commerciales avec le Prestataire impliquent de nos clients l'acceptation sans réserve et de façon irrévocable de nos conditions générales de vente. Celles-ci sont réputées admises et connues du client dès la signature du devis et peuvent être fournies à tout moment.

2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

- Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des documents fournis ou des informations communiquées par le Client.
- Nos devis demeurent valables 21 jours. Les prix sont établis en euros d'après les tarifs en vigueur à la date de leur établissement, tant en main-d'œuvre qu'en fournitures qu'en différentes charges et taxes. Les prix sont susceptibles d'être révisés en fonction de ces variations possibles.

3. COMMANDE

L'acceptation du devis par courriel, par écrit ou à la signature d'une commande et du bon à tirer (BAT) par le client vaut engagement ferme et définitif. Tous remaniements, modifications ou changements apportés par le Client à sa commande, alors que le travail est commencé, seront toujours facturés au client en plus de la commande initiale, en fonction des prestations demandées.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courriel signé (PDF) avec la mention « **bon pour accord** » soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le Client ne peut générer un fichier électronique signé. Dans ce cas-là, le devis signé devra être envoyé ultérieurement par voie postale. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Le Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans les cas suivants :

- La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par le Prestataire,
- Les modifications ultérieures, après avoir donné les BAT.

À défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client.

4. ANNULATION

Toutes les commandes passées en bonne et due forme sont fermes et dès lors insusceptibles d'être annulées unilatéralement. Toutefois, l'annulation est exceptionnellement admissible dans les 24 heures de la commande, sous condition qu'elle soit écrite et motivée.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de paiement sont déterminées dans la commande. Sauf conventions spéciales entre les parties, le client règle le tiers du prix à la commande pour toute commande supérieur à 5000 euros et le solde à la mise à disposition des travaux.

- L'acompte versé n'ouvre aucun droit à l'escompte. Le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour à compter de la date de réception des travaux. Dans le cas contraire la facture mentionne la date à laquelle le paiement doit intervenir ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.
- Tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard calculée par application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette.
- Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis, par le client, à la disposition du bénéficiaire ou de son subrogé. En cas de contestation ou d'exécution partielle de la commande, le paiement demeure exigible sur la partie de commande non contestée ou partiellement exécutée. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le client, comme aussi dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation de l'une des traites ne sont pas effectués à la date, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.
- Le taux de la T.V.A. est de 7% ou 19,6% et varie en fonction de la législation applicable.

- La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées.

Alpha Book se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, le non-paiement du prix à l'échéance peut constituer une cause de résolution du contrat.

6. FICHIERS INFORMATIQUES

Le Client est présumé être titulaire des droits de reproduction des documents, images, logos, sons, polices de caractères (conformément aux lois sur la propriété intellectuelle) dont il nous confie l'impression. Il assume l'entière responsabilité des préjudices qui pourraient être invoqués par un tiers.

Le client fournit les fichiers PDF haute définition (ou autres, selon le souhait du fabricant) en les déposant sur le serveur du fabricant, choisi par le Prestataire. Les impressions peuvent être réalisées en amalgame (c'est à dire regroupées avec d'autres travaux), le client accepte sans réserve les contraintes techniques liées à ce type d'impressions :

- tolérances de façonnage d'environ 1 mm
- légères variations de couleurs
- en cas de réimpression, même à partir de fichiers identiques, le rendu des couleurs ne peut jamais être identique à 100 %.

Il est également convenu que notre responsabilité est entièrement dérogée sur les défauts d'impression, de colorimétrie, de police, de chasse de texte, conversions d'images, dans l'hypothèse où ces défauts sont présents sur les fichiers du client.

Le client reconnaît également être informé que les logiciels de mise en page ne garantissent jamais une restitution à 100 % du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents d'un affichage écran ou d'une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté.

7. BON A TIRER

Afin d'éviter les erreurs, une épreuve de contrôle calibrée, appelée « Bon à Tirer » (BAT) est soumise à l'acceptation du client avant la mise en production. Toutes modifications du BAT entraînent automatiquement un nouveau bon à tirer. L'accord du Client sur le « Bon à tirer » engage entièrement sa responsabilité et l'acceptation des travaux sans aucune modification possible. Ces travaux sont facturés et dus par le client sans aucune réserve.

Le Client peut demander l'impression des cromalins (service payant), mais il accepte également que le processus d'acceptation soit en ce cas rallongé (envoi et retour des cromalins par courrier).

8. DROITS D'AUTEURS

Le client déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments fournis au Prestataire et que ces éléments ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment aux droits de propriété littéraire et artistique, aux droits de propriété industrielle, au droit à l'image, et qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires à ce titre. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure, quelles qu'en soient les formes et natures, formulées contre le Prestataire, et qui se rattacherait directement ou indirectement aux éléments remis au Prestataire au titre des présentes. A cet effet, le Client s'engage notamment à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes qu'exigerait le Prestataire, et à intervenir volontairement si nécessaire auprès de toutes les instances engagées contre cette dernière, ainsi qu'à la garantir de toutes les réclamations et condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. Si le Prestataire venait à se rendre compte que le manuscrit du Client portait gravement atteinte aux droits de tiers et/ou à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de refuser d'exécuter ses prestations et en informera par écrit le Client.

9. DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais sont donnés à titre indicatif après acceptation du « Bon à tirer » (BAT) par le Client. Un retard de livraison ne peut entraîner ni le refus de la fourniture, ni indemnité, ni la résiliation de la commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts.

La livraison a lieu à l'adresse indiquée par le Client sur le « Bon de commande ». Les livraisons sont effectuées par des prestataires extérieurs. Le délai de livraison dépend du délai d'acheminement du prestataire extérieur, et le Prestataire ne peut être tenu responsable des retards lui incombant. Toutefois le Prestataire fait de son maximum pour que le produit commandé soit livré à temps.

10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées restent la propriété de la société ALPHA BOOK jusqu'au paiement intégral et sont nanties à son profit en cas de revente ou de transformation.

11. NULLITE

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente seraient frappées de nullité au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue irrévocable, les autres stipulations conserveraient toute leur force et leur portée.

12. RESPONSABILITE

Les prestations réalisées et les produits livrés par le Prestataire le sont selon des critères de qualité professionnels en matière de travaux de reproduction, d'imprimerie et de finition.

En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages, techniques ou matériels, ou de pertes de données.

14. RECLAMATIONS

A réception de la commande, il appartiendra au Client de vérifier le nombre et l'état du colis et de formuler toutes les réserves éventuelles sur le bordereau du transporteur. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable pour les mauvais renseignements liés à l'expédition, erreur dans le nom, l'adresse ou même un destinataire qui n'habite plus à l'adresse indiquée.

Les travaux (même livrés franco de port) voyagent aux risques et périls du destinataire, quelles que soient les conditions d'expédition arrêtées sur la commande. En cas d'avarie constatée au moment de la livraison, le destinataire devra le notifier au transporteur par lettre recommandée sous 48 heures, sans recours possible contre notre société. Aucune réclamation ultérieure ou sous autre forme ne sera acceptée. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier une suspension ou un délai de paiement. Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre consentement préalable et uniquement en application de nos instructions écrites.

15. LITIGES

Les parties s'efforceront dans premier temps de trouver un accord à l'amiable. Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. La juridiction compétente en cas de désaccord sera le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône.

16. CLAUSE DE LOYAUTE

ALPHA BOOK s'engage à ne divulguer aucune information sur le fonctionnement de l'éditeur, ses sources d'approvisionnement et ses tarifs à toute autre société. Le Client s'engage à ne pas recourir à un autre prestataire que la société ALPHA BOOK pour le travail avec les mêmes partenaires que le Prestataire propose et ne pas court-circuiter ALPHA BOOK en travaillant directement avec les partenaires proposés par lui au Client. Toute proposition directe venant des partenaires (imprimeurs) devrait être refusée par le Client et ALPHA BOOK devrait en être informé par le Client, sous peine de demande de réparations. Cette clause reste valable pendant toute la durée de la collaboration, puis deux ans après la dernière commande passée chez ALPHA BOOK.

17. ACCORD DU CLIENT

En signant le présent document, le client déclare avoir pris connaissance, accepter et appliquer les conditions générales. Le Prestataire demande que le Client accepte également qu'une mention soit rajoutée au colophon de chaque produit :
« **Imprimé en Union Européenne par l'intermédiaire de www.alphabook.fr** ».

Version du : 27/11/2012